

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2017

Le 06 avril 2017 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

Présents : MM. BIRRAUX, BOUTRY, FLORES, JOBLIN, LAFUMA, VERGET, Mmes ASCONE, DEFRANCE, GIACOMINO, MAILLOT, PUYOU.

Madame Christelle DEFRANCE est élue secrétaire de séance.

Absents excusés : Madame Myriam REICHART et Monsieur Pascal DURUISSEAU

Absent : Monsieur Christophe DOMANGE

Pouvoir : Madame Myriam REICHART donne pouvoir à Monsieur Gérard BIRRAUX

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 23 mars 2017, le Maire ouvre la séance :

Félicitations à Mélanie MERCIER (ATSEM) pour la naissance de son fils Tylio

Il demande à ce que ces points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'accessibilité

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

18-2017 : Vote des taux

La commission des finances réunie le 29 mars 2017 propose d'augmenter de 1.5% le taux des taxes d'habitation et du foncier bâti suite aux baisses des dotations de l'état et de la construction de la nouvelle salle des fêtes.

Décision à l'unanimité des membres présents d'augmenter de 1,5% les taux des taxes d'habitation et du foncier bâti :

TH	: 9.33.
TF	: 13.31
THNB	: 60.44

19-2017 : Vote du Budget 2017 – Budget général

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents du budget principal 2017.

- **Budget Principal**

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section investissement</i>
- Recettes 2017 :	514 183.58€	1 127 375.54€
- Dépenses 2017 :	514 183.58€	1 127 375.54€

20-2017 : Vote du Budget assainissement 2017

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents du budget assainissement 2017.

- **Budget assainissement**

<i>Section fonctionnement</i>		<i>Section investissement</i>
- Recettes 2017	: 74 469.85€	125 717.55€
- Dépenses 2017	: 74 469.85€	125 717 55€

21-2017 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement relatif à la mise en accessibilité des bâtiments communaux

Suite au calendrier réalisé pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux (délibération 33-2016), il convient de demander une subvention pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 46 518€ HT.

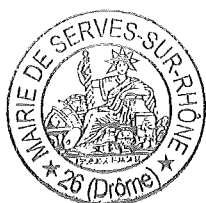
Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

Questions diverses

- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2001 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
 - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
 - L'inscription aux examens et concours.
 - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.



Le Maire


Alain LAFUMA